



Audit - Val de Loire

# ASSOCIATION APPUI SANTE LOIRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020



SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE, AU CAPITAL DE 400 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de la région d'Orléans et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes du ressort de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Orléans

SIÈGE SOCIAL : 51-55 boulevard de Châteaudun - BP 36 - 45016 ORLEANS CEDEX 01 - 350 515 854 RCS Orléans - FR 62350515854  
Tél. 02 38 54 54 74 - Fax : 02 38 54 27 03 - www.groupechd.fr



**APPUI SANTE LOIRET**  
**Siège social : 25 avenue de la Liberté**  
**45000 ORLEANS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2020*

A l'Assemblée Générale,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APPUI SANTE LOIRET relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association APPUI SANTE LOIRET à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Subventions

Comme détaillé dans les notes annexes, les subventions comptabilisées au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 988 037 euros.

Au 31 décembre 2020, l'Association dispose de subventions à recevoir pour 213 974 euros.

Nos travaux ont consisté à contrôler la réalité et le rattachement des subventions à la bonne période.

---

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas détaillées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction relatives à l'audit des comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

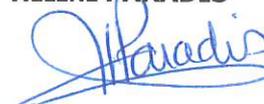
La date d'émission de notre rapport correspond à la date de réception des informations nécessaires à la formation de notre opinion.

Fait à ORLEANS, le 22 Mars 2021

Le Commissaire aux comptes

**CHD AUDIT VAL DE LOIRE**, représenté par

**HELENE PARADIS**





	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<b>Frais d'établissement</b>	17 954	17 954		5 985
Immobilisations corporelles				
<b>Constructions</b>	4 170	863	3 307	3 724
<b>Installations techniques, matériels et outillages industriels</b>	2 577	2 447	130	264
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	60 294	37 720	22 574	15 497
Immobilisations financières				
<b>Autres immobilisations financières</b>	1 469		1 469	1 250
<b>Total I</b>	<b>86 463</b>	<b>58 983</b>	<b>27 480</b>	<b>26 719</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	336		336	336
Créances				
<b>Créances usagers et comptes rattachés</b>				2 905
<b>Autres créances</b>	221 162		221 162	18 300
Autres postes de l'actif circulant				
<b>Disponibilités</b>	1 107 096		1 107 096	1 065 682
<b>Charges constatés d'avance</b>	12 086		12 086	2 519
<b>Total II</b>	<b>1 340 681</b>		<b>1 340 681</b>	<b>1 089 742</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 427 144</b>	<b>58 983</b>	<b>1 368 160</b>	<b>1 116 461</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	35 675	50 486
<b>Autres fonds propres</b>	<b>35 675</b>	<b>50 486</b>
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	42 141	42 141
<b>Réserves pour projets de l'entité</b>		<b>42 141</b>
Report à nouveau	679 270	444 028
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>285 408</b>	<b>220 431</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 042 494</b>	<b>757 086</b>
Subventions d'investissement		7 027
<b>Total I</b>	<b>1 042 494</b>	<b>764 113</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEBIES</b>		
Fonds dédiés	125 675	69 109
<b>Total II</b>	<b>125 675</b>	<b>69 109</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		25 000
Provisions pour charges	38 267	31 562
<b>Total III</b>	<b>38 267</b>	<b>56 562</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 740	43 787
Dettes fiscales et sociales	105 984	108 307
Autres dettes		60 000
Produits constatés d'avance		14 584
<b>Total IV</b>	<b>161 724</b>	<b>226 677</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 368 160</b>	<b>1 116 461</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	161 724	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	200	345
Ventes de biens et de services		
<b>Ventes de prestations de services</b>	<b>818</b>	<b>6 795</b>
Produits de tiers financeurs		
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>988 037</b>	<b>936 020</b>
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>893</b>	<b>1 252</b>
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	58 079	6 620
Utilisation des fonds dédiés	69 025	17 239
Autres produits	209	
<b>Total I</b>	<b>1 117 261</b>	<b>951 032</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	253 909	257 019
Impôts, taxes et versements assimilés	15 713	5 717
Salaires et traitements	341 285	289 006
Charges sociales	129 312	110 690
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 864	10 656
Dotations aux provisions	38 267	10 309
Reports en fonds dédiés	125 591	
Autres charges	425	103
<b>Total II</b>	<b>918 366</b>	<b>683 500</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>198 895</b>	<b>267 533</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 206	3 152
<b>Total III</b>	<b>1 206</b>	<b>3 152</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 206</b>	<b>3 152</b>

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>200 101</b>	<b>270 685</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	85 740	288
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 027	4 488
<b>Total V</b>	<b>92 767</b>	<b>4 777</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	7 460	1 189
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 972
<b>Total VI</b>	<b>7 460</b>	<b>3 161</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>85 307</b>	<b>1 616</b>
Report des ressources non utilisées		17 239
Engagements à réaliser		69 109
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>1 211 234</b>	<b>976 201</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>925 826</b>	<b>755 770</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>285 408</b>	<b>220 431</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mise à disposition gratuite de personnel	20 898	
<b>Total</b>	<b>20 898</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mise à disposition gratuite de personnel	20 898	
<b>Total</b>	<b>20 898</b>	

**Association APPUI SANTÉ LOIRET**

**Annexe des comptes annuels de  
l'exercice clos  
le 31 décembre 2020**



## DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS DE L'ENTITÉ

### Objet social

L'association APPUI SANTE LOIRET a pour objet :

- Être une structure d'appui auprès des professionnels et des patients.
- Faciliter la coordination des parcours de santé et de soins des patients atteints de maladies chroniques et / ou en situation complexe.
- Proposer un accompagnement pluri-professionnel pour les personnes atteintes de maladies chroniques afin d'améliorer leur qualité de vie.
- Améliorer la coordination des interventions entre professionnels de santé libéraux, hospitaliers, et entre les secteurs sanitaire, social et médico-social pour favoriser la continuité des soins.
- Initier, promouvoir, coordonner et réaliser des actions de sensibilisation et de prévention primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire.
- Être un soutien aux professionnels pour améliorer leur pratique.
- Faciliter le partage des informations par la mise en place d'outils de communication adaptés et de procédures spécifiques.

### Missions sociales

Les missions d'APPUI SANTÉ LOIRET s'articulent autour de 5 pôles :

- **Education Thérapeutique du Patient (ETP)**  
APPUI SANTE LOIRET s'est appuyé sur l'histoire des anciens réseaux de santé, déjà porteurs de programmes d'ETP pour proposer un programme pluri-pathologique. Ce programme a été validé par l'ARS Centre Val de Loire en Février 2019.  
Ce programme concerne notamment les maladies suivantes :
  - DIABETE,
  - MALADIES METABOLIQUES,
  - MALADIES CARDIOVASCULAIRES,
  - VIH,
  - HEPATITES,
  - CANCERS,
  - BPCO,
  - OBESITE,– Et à terme toutes les maladies chroniques et les multi morbidités.  
L'ETP vise à aider les patients à gérer leur vie avec leur maladie chronique. C'est une action globale et pluridisciplinaire leur permettant de prendre soin de soi et d'acquérir de l'autonomie dans la gestion de sa maladie.
- **Coordination départementale ETP**  
En novembre 2019, l'association APPUI SANTE LOIRET a été retenue par l'ARS Centre Val de Loire pour mettre en œuvre la mission de la Coordination Départementale de l'Education Thérapeutique du Patient.  
Cette coordination a pour mission :
  - D'analyser l'adéquation de l'offre aux besoins
  - Veiller à l'organiser des parcours
  - Assurer la mise en œuvre et le suivi

- Soins de support en cancérologie  
Les soins de support prennent en charge les conséquences de la maladie et des traitements pendant la maladie et lors de ses suites.  
De la fatigue à la douleur en passant par les difficultés sociales ou l'image corporelle, les soins de support couvrent les problématiques engendrées par la maladie et les traitements.
- Prévention  
Appui Santé Loiret réalise des actions de prévention sur deux thématiques :
  - la vie affective et sexuelle, des infections sexuellement transmissibles,
  - équilibre alimentaire.Ces actions se réalisent à la demande d'établissements scolaires ou de services sociaux et médico-sociaux.
- Plateforme territoriale d'appui (PTA)  
APPUI SANTE LOIRET a été désignée par l'ARS Centre Val de Loire comme opérateur de la PTA.  
Les fonctions d'appui sont issues de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (article 74). Le décret d'application n°2016-919 du 4 juillet 2016 relatif aux fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes explicite les missions des fonctions d'appui.  
Les missions de la PTA sont les suivantes :
  - L'information et l'orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire
  - La coordination des parcours complexes
  - Le soutien aux pratiques et initiatives des professionnels en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination

### Moyens mis en œuvre et ressources

Cette équipe composée de 13 salariés permet de répondre aux différentes missions de l'association :

- Assistantes sociales,
- Infirmières,
- Psychologue,
- Chargée de mission prévention,
- Médecin coordonnateur,
- Directeur,
- Secrétaires,
- Coordinatrice départementale de l'éducation thérapeutique,
- Responsable administratif,
- Responsable des Pôles.

Les ressources comprennent des subventions des financeurs suivants :

- l'ARS Centre Val de Loire,
- Le Conseil Régional Centre Val de Loire
- Ville Pithiviers
- La préfecture d'Orléans
- La préfecture de Montargis
- La DRDJSCS
- Le FNPEIS,
- Sidaction,
- Solidarité Sida,

- et de tous les autres partenaires directs et/ou indirects des projets suivis.

Appui Sante Loiret peut aussi compter sur les cotisations de ses membres ainsi que sur les dons des familles ou des proches de patients et de bienfaiteurs.

## **FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE, DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

### **Evènements principaux de l'exercice**

#### Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

### **Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

La pandémie de COVID 19 se poursuit en 2021. L'association met en place les mesures pour garantir la continuité d'exploitation

## **PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

### **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **Changement de méthode de présentation**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

### **Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06**

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable,

- Actif : néant

- Passif :

- Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique « Fonds associatifs sans droits de reprise » relatifs aux « subventions d'investissement affectées aux biens renouvelables » pour 14 811€ sont positionnés en 2020 dans la rubrique « Report à nouveau »

- Compte de résultat :

- Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique « engagements à réaliser » pour un montant de 69 109€ figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique « report en fonds dédiés » pour un montant de 125 591€ en 2020
- Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique « report des ressources non utilisées » pour un montant de 17 239€ figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique « utilisation des fonds dédiés » pour un montant de 69 025€ en 2020

- Les contributions volontaires, qui n'étaient pas indiquées dans les comptes 2019, figurent en 2020 en application de l'article 211-2 en pied de compte de résultat. Elles sont valorisées à 20 898 € en 2020.

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS

Rubriques	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectés (compte 6894)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)	Dont non consommé au cours des deux derniers exercices
ARS PREVENTION	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	- €
ARS Coord dep ETP	43 000,00 €	89 101,09 €	43 000,00 €	89 101,09 €	- €
FNPEIS ETP	15 600,00 €	19 333,00 €	15 515,92 €	19 417,08 €	- €
SOLIDARITE SIDA	258,00 €	1 888,00 €	258,00 €	1 888,00 €	- €
SOLIDARITE SIDA DON COVID		1 500,00 €		1 500,00 €	- €
PREFECTURE IST ORLEANS		1 000,00 €		1 000,00 €	- €
PREFECTURE NUT ORLEANS		700,00 €		700,00 €	- €
VILLE DE PITHIVIERS		400,00 €		400,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>67 858,00 €</b>	<b>122 922,09 €</b>	<b>67 773,92 €</b>	<b>123 006,17 €</b>	<b>- €</b>

## TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS SUR DONS MANUELS

Rubriques	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectés (compte 6894)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)	Dont non consommé au cours des deux derniers exercices
Dons VIH	228,44 €	594,52 €	228,44 €	594,52 €	- €
Dons Cancer	673,00 €	1 508,00 €	673,00 €	1 508,00 €	- €
Dons Diabète	350,00 €	566,63 €	350,00 €	566,63 €	- €
				- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>1 251,44 €</b>	<b>2 669,15 €</b>	<b>1 251,44 €</b>	<b>2 669,15 €</b>	<b>- €</b>

## TABLEAU DES FONDS PROPRES

Le compte de fonds propres, qui ne comporte aucun droit de reprise, représente l'ensemble des résultats cumulés au cours des exercices précédents.

Le mouvement de l'exercice correspond à l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2019.

Libellé	2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	2020
Fonds propres sans droit de reprise	50 486 €	0 €	0 €	14 811 €	35 675 €
Réserves	42 141 €	0 €	0 €	0 €	42 141 €
Report à nouveau	444 028 €	+ 220 431 €	14 811 €	0 €	679 270 €
Excédent ou déficit de l'exercice	220 431 €	- 220 431 €	285 408 €	0 €	285 408 €
<b>TOTAL</b>	<b>757 086 €</b>	<b>0 €</b>	<b>300 219 €</b>	<b>14 811 €</b>	<b>1 042 494 €</b>

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>Montant global</b>			<b>Montant global</b>
Montant nominal	17 500,00€	0,00€	17 500,00€	0,00 €
Quotes-part virées au résultat	10 472,88€	7 027,12€	17 500,00€	0,00 €
Montant net en fonds propres	7 027,12€	- 7 027,12€	0,00€	0,00€

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	17 954			17 954
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 954</b>			<b>17 954</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 170			4 170
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 577			2 577
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	8 500			8 500
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 388	14 406		51 794
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 635</b>	<b>14 406</b>		<b>67 041</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 250	219		1 469
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 250</b>			<b>1 469</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>71 839</b>	<b>14 625</b>		<b>86 463</b>

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 625		14 625
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>14 625</b>		<b>14 625</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	11 969	5 985		17 954
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 969</b>	<b>5 985</b>		<b>17 954</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	446	417		863
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 313	134		2 447
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	8 500			8 500
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 891	7 329		29 220
– Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 150</b>	<b>7 880</b>		<b>41 030</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>45 119</b>	<b>13 865</b>		<b>58 983</b>

## Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 469		1 469
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	221 162	221 162	
Charges constatées d'avance	12 086	12 086	
<b>Total</b>	<b>234 717</b>	<b>233 248</b>	<b>1 469</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales – produits à recev	595
Etat – produits à recevoir	914
<b>Total</b>	<b>1 509</b>

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	31 562	38 267	31 562		38 267
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	25 000		25 000		
<b>Total</b>	<b>56 562</b>	<b>38 267</b>	<b>56 562</b>		<b>38 267</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		38 267	56 562		
Financières					
Exceptionnelles					

## Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 740	55 740		
Dettes fiscales et sociales	105 984	105 984		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>161 724</b>	<b>161 724</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fourn. Achats Biens Serv.	12 277
Dettes Pro./Conges A Paye	34 418
Charg.Soc./Conges A Payer	17 330
Charges Fisc./ Conges A Payer	1 590
Etat – Autres Charges Payer	14 833
<b>Total</b>	<b>80 449</b>

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées D Avance	12 086		
<b>Total</b>	<b>12 086</b>		

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## Détail des subventions

Subvention	Montant
Subventions ARS SOS	35 000€
Subventions DRDJCS Cohésion	10 000€
Politique de la Ville	16 000€
Subvention Ville de Pithiviers	1 200€
C Région Cap Asso	11 084€
Sidaction	12 000€
Solidarité Sida	11 500€
Subvention ARS	879 720€
Subvention FNPEIS	11 533€
<b>Total</b>	<b>988 037€</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Contributions volontaires en nature

Il a été valorisé pour 20 898€ de mise à disposition gratuite du personnel au titre de l'exercice 2020.

Cela correspond à la mise à disposition par le CHR d'Orléans, d'une infirmière titulaire à hauteur de 40% de son temps de travail 2020.

L'association ne dispose pas d'autres contributions volontaires en nature

### Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant de rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0€ durant l'exercice.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal de comptes, les honoraires de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 821,60 € T.T.C.

Il n'y a pas eu d'honoraires versées au titre des services autres que la certification des comptes.

### Engagements hors bilan

Néant